

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité - Travail



**PROCES VERBAL**  
**DE LA REUNION DE CONCERTATION**  
**AVEC LES OPERATEURS DU SECTEUR**  
**EXTRACTIF**  
**BANGUI LE 15 MAI 2013**

L'an Deux mil treize et le quinze mai, s'est tenue dans la salle de conférence de l'Hôtel Ledger Plaza, une réunion de concertation avec les organisations de la société civile.

Le seul point inscrit à l'ordre du jour portait sur la suspension de la République Centrafricaine aux assises des instances de l'ITIE.

La séance a été ouverte à 15 heures 35 minutes par Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat aux Mines, au Pétrole, à l'Energie et à l'Hydraulique, Président du Comité de Pilotage de l'ITIE-RCA

Après les civilités d'usage, il a remercié les opérateurs du secteur extractif qui ont répondu massivement à son invitation avant de les situer sur le mobile de la rencontre. Il s'agit de la suspension de la République Centrafricaine aux instances internationales de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Il a éclairé la lanterne des opérateurs du secteur extractif sur la genèse de l'ITIE en République Centrafricaine et sur son expérience en matière de mise en œuvre.

Il a rappelé que la RCA a adhéré au processus ITIE en 2008. Elle a accédé au statut de « Pays Candidat » le 21 novembre 2009 et obtenu le statut de « Pays Conforme » le 1<sup>er</sup> mars 2011. Ce parcours rapide et réussi a amené la Communauté Internationale à décerner un trophée à la République Centrafricaine.

Il a remercié à l'occasion les partenaires tels que l'Ambassade de France à Bangui, la Banque Mondiale et la Coopération allemande de GIZ pour leur appui multiforme ainsi

que les opérateurs du secteur extractif pour leur forte implication et participation.

Ensuite, il a informé l'assistance de la décision prise par le Conseil d'Administration de l'ITIE le 10 avril 2013, suspendant la République Centrafricaine de ses instances internationales pour une durée d'un (01) an, à cause du changement du régime intervenu le 24 mars 2013.

Le Président du Comité de Pilotage a sollicité le soutien des opérateurs du secteur extractif en tant que principale partie prenante à la mise en œuvre de l'ITIE dans les démarches préalables à la levée de cette suspension.

Pour terminer ses propos, il a, au nom du Gouvernement de Transition que dirige Son Excellence Maître **Nicolas TIANGAYE**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, sous la Dynamique Autorité éclairée de Son Excellence Monsieur **Michel DJOTODIA AM NONDROKO** Président de la République, Chef de l'Etat, réaffirmé une fois de plus son engagement à adopter les Principes et les Critères de l'ITIE et à soutenir à tous les niveaux des instances politiques nationales les opérateurs pour leur permettre d'investir sans crainte et en toute sécurité.

Les opérateurs du secteur extractif ont apprécié l'initiative prise par le membre du Gouvernement quant à la révision du Code minier pour le rendre plus attrayant et à la réorganisation des coopératives minières.

Ils lui ont demandé de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité sur toute l'étendue du territoire, condition indispensable à la reprise de leurs activités.

Ils ont exhorté le Ministre d'Etat à faire de l'ITIE un cadre de concertation et une véritable plateforme de dialogue et de communication entre eux et le Gouvernement ainsi que les Administrateurs Indépendants et la société civile.

C'est à ce titre, qu'ils pourront, à temps utile, mettre à disposition des informations financières fiables qui permettront d'élaborer des Rapports ITIE de qualité.

Les opérateurs du secteur extractif ont promis jouer pleinement leur rôle consistant à soutenir les objectifs de l'ITIE. Séance tenante, ils ont décidé de se réunir en assemblée générale pour demander d'une part au Gouvernement de saisir le Secrétariat International de l'ITIE afin d'indiquer sa volonté politique de mettre en œuvre les Principes et Critères de l'ITIE, et d'autre part le Secrétariat International de l'ITIE de lever la suspension prononcée contre la République Centrafricaine.

Les opérateurs du secteur minier ont promis faire parvenir au Gouvernement leur Déclaration relative à la démarche préalable à la demande de suspension de la République Centrafricaine aux instances internationales de l'ITIE.

C'est à 18 heures 10 minutes que Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat aux Mines, au Pétrole, à l'Energie et à l'Hydraulique a levé la séance.

Fait à Bangui, le

LE RAPPORTEUR

LE PRESIDENT

**Robert MOIDOKANA**

**Herbert Gontran DJONO-AHABA**

---

Rue de l'Industrie BP 2885 Bangui République Centrafricaine

Tel : +236 21 61 33 70

Website : [www.itierca.org](http://www.itierca.org)

Page 4